

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),**

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. Jean-Christophe NIEL,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Vu la note d'organisation IRSN n°74 relative à la participation de l'Agence de l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE dans le domaine de la sûreté nucléaire,

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc RICAUD, Chef du laboratoire d'Etude de la Physique du Corium (PSN-RES), à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), tout acte relatif à la participation de l'IRSN au Management Board du projet ROSAU effectué dans le cadre du « Committee on the Safety of Nuclear installation » (CSNI) de l'AEN. Ces actes incluent notamment les procès-verbaux des Management Board.

**Article 2 :** Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 27/08/2019

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL